



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 173-20 C

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention relative au Fonds « Région unie » pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 10

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 173-20 C

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention relative au Fonds « Région unie » pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19**

Philippe Gamen, président, indique que la crise économique et sanitaire de la Covid-19, sans précédent, met en péril nombre d'activités économiques sur le territoire de Grand Chambéry. Le deuxième confinement de l'automne 2020 est de nature à accentuer encore les impacts économiques déjà importants pour tous les acteurs du territoire.

Par décision n° 2020-161D du 24 juin 2020, Grand Chambéry a souhaité contribuer au Fonds « Région Unie » (FRU) mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) pour soutenir les micro-entreprises et associations, ainsi que les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Le FRU est composé d'une partie régionale et d'une partie locale.

A cette fin, Grand Chambéry a mobilisé deux enveloppes (fonds d'urgence économie et fonds d'urgence tourisme) à hauteur de 500 k€ chacune.

En premier lieu, Grand Chambéry a contribué à hauteur de 2 € par habitant au fonds économie régional (soit 277 354 € sur les 500 k€). Pour rappel, ce fonds est abondé par la Région, la Banque des territoires, les collectivités territoriales et les EPCI à parité.

En complémentarité des aides régionales, Grand Chambéry a souhaité, sur délégation de la Région AURA, activer deux fonds locaux comportant des critères élargis avec l'objectif de cibler plus de bénéficiaires potentiels. Le premier est dédié aux acteurs économiques sous forme d'avances, et le second plus spécifiquement aux acteurs du tourisme sous forme de subventions.

Si les aides économiques, régionales et locales, sont toujours en vigueur, le dispositif du fonds d'urgence tourisme est échu, aussi bien au niveau régional que local.

Compte tenu de la deuxième période de confinement déclarée depuis fin octobre, la Région AURA souhaite proposer une prolongation et un élargissement des critères d'éligibilité du fonds d'urgence économie. En revanche, pour le moment, elle n'envisage pas de donner suite au fonds d'urgence tourisme.

Les critères élargis du fonds économie à destination des micro-entreprises et associations sont les suivants :

- prolongation de l'octroi de l'avance remboursable jusqu'au 30 juin 2021 (date de fin du régime Covid),
- avance remboursable d'un montant maximum de 30 k€ (contre 20 k€ à ce jour),
- ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés, exceptionnellement 50 salariés (contre 9 salariés à ce jour),
- ouverture du dispositif aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M€ (sans plafond de chiffre d'affaires),
- possibilité de solliciter l'avance plusieurs fois dans la limite de 30 k€ au total.

Il convient donc de conclure un avenant à la convention d'origine pour la prolonger et pour prise en compte de ces nouveaux éléments.

Il n'est pas demandé de contribution complémentaire à ce stade, les crédits alloués restant suffisants, d'autant plus qu'il n'y aurait pas d'effet multiplicateur à abonder de nouveau le dispositif.

De plus, la convention de délégation concernant le fonds économie local n'a plus lieu d'être, les nouveaux critères régionaux englobant ceux antérieurs de Grand Chambéry.

Par ailleurs, Grand Chambéry est sollicité pour venir en appui aux acteurs du tourisme, en particulier de ses satellites tels que Grand Chambéry Alpes Tourisme qui assure la promotion et l'animation touristique du territoire, et/ou le Syndicat mixte des stations des Bauges, principaux vecteurs de la relance économique du tourisme, qui seront touchés en cas de fermeture des domaines alpins tant à La Féclaz/Revard qu'à Aillons-

Margériaz. Le reliquat du fonds local tourisme est réservé et pourrait être redirigé vers ces acteurs du tourisme suivant l'évolution des restrictions sanitaires et de leur impact économique.

Enfin, il est rappelé qu'en dehors du Fonds « Région unie », la législation et les compétences de Grand Chambéry ne permettent pas à l'agglomération d'apporter un soutien direct complémentaire au secteur économique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu les délibérations de la Commission permanente de la Région AURA du 19 juin et 4 décembre 2020 relatives au Fonds « Région unie »,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 à la convention du Fonds « Région unie » avec la Région AURA pour proroger et élargir les critères du Fonds d'urgence régional micro-entreprises et association ci-annexé,

Article 2 : **dit** que la délégation de la Région concernant l'aide locale micro-entreprises et associations n'est pas prorogée, le nouveau dispositif couvrant désormais les critères antérieurs définis par Grand Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 173-20 C

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention relative au Fonds « Région unie » pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : avenant FRU

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24527H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24527H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au